



**Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse**



Section de la Savoie – Haute-Savoie

snpespjlessavoie@gmail.com

Les effets pervers de la Loi de Transformation de la Fonction Publique

La loi de transformation de la fonction publique participe à la privatisation des missions de services publics. Elle démantèle le statut des fonctionnaires, donc la garantie sine qua non de l'égalité de traitement pour toutes et tous, les personnel.le.s et les usager.ère.s. Elle porte un coup supplémentaire aux fonctionnaires en supprimant, entre autre, le principe de la représentation des personnels dans les instances paritaires, le principe d'ancienneté pour la mobilité et l'avancement.

L'individualisation des carrières, au travers de la prise en compte du « mérite » pour l'avancement ou la mobilité, l'arbitraire dans l'octroi des primes, le développement désorganisé du télétravail participent la mise en concurrence des agent.e.s, à l'isolement et la maltraitance des professionnel.le.s, sur fond de pratiques hiérarchiques autoritaires. Le 1^{er} versement du CIA et déjà la prime dite COVID attribuée de manière bien trop arbitraire, ont contribué à cliver les personnels et porte atteintes aux collectifs de travail.

Lors des dernières mobilités nous avons pu toutes et tous mesurer les effets délétères des mutations au profil pour une grande partie des personnels de la PJJ.

Madame la Présidente, et c'est votre choix, vous vous inscrivez entièrement dans La loi de transformation de la fonction publique, après les campagnes d'évaluation, l'avancement, le recrutement des RUEs, le prochain versement du CIA sera une fois de plus une arme pour votre management, (il semblerait que les consignes soient déjà posées !).

Après avoir oeuvré dans la Loire, vous imposez de nouveau votre dicta. Votre gestion catastrophique du territoire des Savoie, tant sur le plan humain, professionnel, que structurel doté d'un autoritarisme inadapté amène des malveillances, des tensions et des clivages entre les agents, et donc un épuisement des personnels. Madame la présidente vous vous êtes si éloigné de notre travail, sans aucune reconnaissance à l'égard des professionnel.les de terrain qu'ils/elles ne sont plus en mesure d'attendre de soutien de votre part, ni de vous faire confiance. Vous vous obstinez, ceci même après 20 mois de crise sanitaire, difficile pour toutes et tous, où chaque professionnel a œuvré afin d'offrir la continuité d'un service publique de qualité.

Nos interrogations et inquiétudes ne manque pas :

- A quand remonte la dernière AG territoriale des Personnels ?
- La DT va t'elle a la rencontre des personnels ?
- Pourquoi des partenariats avec le SAH sont interrompus, et donc le nombre de place d'accueil s'amoinrir ?
- A t'on une explication pour la fermeture du SATI et du CER ?
- Qu'en est il du projet de Centre Fermé sur le bassin de Chambéry ?
- Quand est il du projet du SAT ?
- Pourquoi les OS, les représentant.e.s du personnels ne reçoivent pas de compte rendu (ou pv) des CTS.
- Quand est il du règlement intérieur de ce CTS ?

- A la veille de la mise en application, pourquoi n'y a-t-il aucune rencontre inter-service, ou de pilotage dans les services concernant la réforme du code de la justice pénale des mineurs ?
- Pourquoi la solidarité entre service est imposée autoritairement et non réfléchi en équipe ? Ex : MJIE de St Pierre prise en charge par Ville-la Grand.
- Pourquoi affaiblit-on un service pour en renforcer un autre, alors que celui-ci peut vite être en difficulté, au moment où le SAH n'arrive plus à prendre en charge les mesure civiles et qu'elles sont de faites attribuées au service d'Albertville et de Chambéry ?
- Pourquoi les CREP ne sont il pas finalisés pour l'équipe de Saint Pierre en Faucigny, et les RUEs de Haute-Savoie, alors que la campagne d'évaluation est terminée depuis bien longtemps ?
- Pourquoi impose t'on les congés des personnels de façon autoritaire voire menaçante, sur de nouvelles règles édictées ? ,
- Quand le SNPES-PJJ/FSU a-t-il alerté des conditions de travail du service de Ville la Grand (forte chaleur) ?
- Que devient le poste d'OT du territoire ?
- Qu'en est il du poste d'éducateur/trice remplaçant.e.s du territoire ?
- Pourquoi tous les postes de RUE ne sont ils pas tous pourvus ?
- Le poste d'AS sera-t-il pourvu en septembre pour le service d'Albertville ?
- Qu'en est il du poste d'AA à la DT ?

À la veille de la réforme du code de justice pénale des mineurs, les équipes sont fragilisées et bien souvent pas ou peu formées ! Dans quelles conditions les agents vont ils/elles appréhender ses profondes transformations de leur pratique professionnelle, alors que nombre d'agents sont fatigué.e.s, pressurisé.e.s, lorsque que vous rigidifiez encore les règles des droits des personnels ? (EX : NOTE DE SERVICE : ORGANISATION DU TRAVAIL, MODIFICATION JOUR DE TEMPS PARTIEL, STEMOT HAUTE-SAVOIE – 5 JUILLET 2021, Règle sur le prorata des responsables présent.e.s pendant la période estivale).

Quant à l'ordre du jour, il est loin d'aborder les conditions primordiales du territoire, que les professionnel.le.s se posent.

Vous convoquez un CTS le 18 juin pour le 6 juillet, donc avec seulement 3 semaines de délais. C'est seulement le 30 que vous nous envoyez les documents de travail. Cela démontre a quel point vous pouvez être éloignée du quotidien des personnels qui avaient déjà toutes et tous leur agenda bien rempli. Mais aussi Madame la Présidente, un mépris, une non reconnaissance du travail effectué par les personnels les pensant disponibles pour une convocation de votre part, et peut être un peu de bénévolat pour étudier ces documents ! Vous ne souhaitez pas offrir un dialogue social constructif !

Pour le premier point concernant le projet le rapport de structuration du territoire, même si nous comprenons la problématique engendrée par les spécificités de notre territoire, nous avons beaucoup de mal à lui apporter du crédit au vu de votre écrit !

En effet vous notez : *« De plus, nous constatons des difficultés pour pourvoir les postes de cadres (DS/RUE). Le recrutement tant des titulaires que des contractuels est particulièrement difficile, probablement en lien avec des paramètres économiques sur ce département marqué par le rayonnement de la Suisse. »* **Ce qui est faux**, Cf : notre dernier tract « le fait du Prince » ! 3 titulaires pour trois postes ! Votre choix n'était pas celui-ci comme vous le prétendez dans le même document : *« pour réfléchir à une structuration qui puisse nous permettre de retrouver une gouvernance opérationnelle adaptée aux besoins de notre institution »*. Vous avez fait le choix au recrutement de laisser le poste de RUE de St Pierre vacant ! Vous dites : *« Elles insécurisent, également, les professionnels qui se plaignent de ne plus avoir de cadre de proximité. »* Ce sont vos décisions qui insécurisent les personnels !

Quant à vos propositions d'organisations, elles sont si nombreuses, si différentes et si opposées, si peu argumentées que nous avons du mal à comprendre la finalité d'un tel document et bien entendu la stratégie territoriale !

Sur le deuxième point, Plan territoriale en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation, Nous ne saisissons pas la temporalité de ce document. Vous ne fournissez pas les annexes dont il est fait référence dans le document ! Par ailleurs, même s'il est important que la place du/ de la RLC doit être cadrée, il nous semble que son intervention systématique n'est pas opportune et doit être discuté. Au vu des retours des professionnel.le.s suite à une formation à l'outil « Espoir » SPES, l'utilisation de celui-ci doit être remis en question. Une simple grille ne peut réduire un.e adolescent.e à une probable voie de radicalisation. Ce sujet doit être abordé en profondeur, mais ne peut s'exempter d'une représentation sur le territoire et ainsi nous expliquer *« De manière générale on observe un développement des radicalités ainsi que des replis communautaristes, au nom d'idéologie radicales. »*

Madame la Présidente, les sujets que vous voulez aborder ne sont pas les préoccupations de terrain. Votre dialogue social de façade est une véritable mascarade. Par ailleurs, vous vous méprenez sur la place des représentant.e.s des personnels, qui avant tout sont garant.e.s du respect des droits des agents. Face à l'épuisement des personnels, toujours remis en cause, discrédités, malmenés vous devez radicalement changer votre politique de la terre brûlée où vous frôler dangereusement avec les risques psychosociaux.

Même si aujourd'hui nous n'atteindrons pas le quorum, le SNPES-PJJ/FSU des Savoie ne siègera pas à cette instance. Vous convoquerez à nouveau ce CTS dans les 15 jours, comme un règlement devrait le stipuler, faisant fi des emplois du temps des représentant.e.s et sans véritable volonté d'un dialogue social de qualité.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle tout les personnels à nous contacter, afin de faire remonter les difficultés rencontrées de terrain, face une Direction pouvant être maltraitante, oppressante, autoritariste...

Le SNPES-PJJ/FSU se portera garant du respect des droits de chacun et chacune face à ce dicta.

Sans un personnel, confiant, serein et reconnu, et ce malgré leur plus grande volonté, (et nous savons à quel point elle est remarquable et très professionnelle) un accompagnement de qualité ne peut être effectif, ne peut perdurer !

Le Secrétariat de section